



# S. O. S Vallée de MONTMORENCY

Mars 2015

Association de protection de l'environnement agréée départementalement

## **Comme d'habitude SOS Vallée de Montmorency vous informe ....Le BIP revient....**

### **Elections départementales**

Elles se dérouleront les 22 mars et 29 mars prochains. Le Conseil général s'appellera désormais Conseil départemental.

**D'ores et déjà M.Strehaiano, Maire de Soisy sous Montmorency - candidat avec Mme Berthy, Maire de Montmorency, pour le canton de Montmorency- s'est déjà prononcé en faveur d'un nouveau projet de BIP.**

Il a indiqué récemment : « *l'étude est relancée et on est en train de préparer un tracé de deux fois deux voies qui retrouvera ce que proposait le premier projet.....* »

Nos élus ne semblent pas avoir compris que les habitants de la Vallée de Montmorency ne veulent pas de ce projet qui détruira l'environnement, engendrera des nuisances phoniques et une pollution atmosphérique qui s'ajoutera aux nuisances aériennes vécues quotidiennement, pour lesquelles nos élus semblent impuissants à nous protéger. De surcroît n'oublions pas le coût de ce projet (500 M€ en 2011 ! soit 1 MM€ avec les aménagements à y apporter) qui se répercutera inévitablement sur vos impôts locaux, déjà parmi les plus élevés de France et sur la situation financière du département. N'y a-t-il pas mieux à faire avec un tel budget ? N'hésitez pas à poser la question à vos candidats .....

*Nous avons questionné les candidats pour connaître leur position sur ce sujet. Vous trouverez toutes les réponses sur le site internet <http://www.sosmontmorency.org> au fur et à mesure de leur réception.*

### **Nuisances aériennes. (Aide à l'insonorisation).**

L'association est membre de l'ADVOCNAR qui lutte contre les nuisances aériennes. Lors de la dernière Assemblée générale, des informations ont été données sur l'aide à l'insonorisation. Sachez qu'une refonte du dispositif est prévue pour 2015. De nouvelles règles de priorité doivent être mises en place:

- pour le niveau d'exposition au bruit, la priorité sera accordée au niveau d'exposition le plus élevé
- en ce qui concerne le nombre de locaux concernés par la demande, la priorité va être accordée aux opérations groupées (collectifs d'immeubles)
- quant à la date de dépôt de la demande, la priorité sera accordée aux demandes les plus anciennes.

Par conséquent, selon l'ADVOCNAR, Il faudra 15 ans pour insonoriser les 60 000 logements éligibles en IDF. De plus les travaux ne seront plus remboursés à 100% du montant plafond:  
**c'est un retour en arrière !**

SOS Vallée de Montmorency – 31 rue des Chesneaux – 95160 Montmorency

Email : [sosmontmorency@hotmail.fr](mailto:sosmontmorency@hotmail.fr)

site : <http://www.sosmontmorency.org>

Enfin le gouvernement doit proposer un projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle supposé améliorer les nuisances supportées par les riverains. Nous sommes scandalisés d'apprendre que nous ne pourrions participer à la consultation que jusqu'au 17/04 et seulement en nous rendant à la préfecture de Cergy. Ceci s'apparente à un déni de démocratie.

### Révision du PLU sur Montmorency

Une révision du PLU a eu lieu sur Montmorency. Nous regrettons qu'aucune information n'ait été distribuée aux habitants de Montmorency hormis une invitation par affiche à consulter les modifications apportées en se rendant à la mairie.

Pourtant les documents étaient très intéressants. SOS Vallée de Montmorency a relevé dans le rapport de présentation un paragraphe particulièrement révélateur des dangers du BIP qui figure d'ailleurs toujours dans le PLU. Voici ce texte ;

« Cependant, il est utile de rappeler que le projet du conseil général du Val d'Oise de poursuivre la réalisation de l'avenue du Paris (Boulevard Inter paris) peut être sujet à créer des incidences nuisibles en termes de pollution de l'air. Le territoire montmorencéen ne comprend pas aujourd'hui de routes à forte circulation du type de celle de l'avenue du Paris. Sa construction, même en partie souterraine au niveau du château de Dino, augmentera donc la pollution de l'air »

Un tel paragraphe dans un document émanant de la mairie montre bien toute l'utilité du combat que mène SOS Vallée de Montmorency et le Collectif Vivre sans BIP contre ce projet.

### Projets immobiliers.

De nouveaux projets sont en cours sur Montmorency et suscitent l'émoi des riverains. L'un d'entre eux, qui se met en place, se situe au 16 et 18 rue de Jaigny. Il s'agit de deux maisons anciennes datant du 19<sup>ème</sup> siècle qui vont être rasées au profit d'un immeuble de 4 étages avec 45 logements.

Petit à petit Montmorency se défigure, perd son cachet et devient une ville anonyme. Nous demandons à la mairie de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver Montmorency. Une modification du PLU interdisant la construction d'immeubles dans ce secteur aurait, nous semble t il, été nécessaire. Faites connaître votre opposition Peut être n'est il pas trop tard.....

### Antenne relais

Après l'antenne relais installée dans une cheminée d'immeuble rue de la république vous avez sans doute remarqué la magnifique antenne installée rue de la Fosse aux moines sur le secteur de Soisy qui contribue sans conteste à l'amélioration du paysage. Il est surprenant que l'autorisation ait été donnée de construire une telle antenne dans un quartier pavillonnaire sans se préoccuper de la santé des riverains exposés, jour et nuit, à des ondes dont on sait maintenant qu'elles sont néfastes pour la santé.

## **PROTEGEZ - VOUS ! REJOIGNEZ- NOUS !**

*Ensemble, il est temps d'agir pour éviter l'irréparable.*

*L'association SOS Vallée de Montmorency fonctionne grâce au dévouement de ses bénévoles. Si vous le pouvez, accordez nous un peu de votre temps, apportez nous votre aide morale et aussi matérielle, car nous avons besoin d'un minimum de moyens pour financer nos actions.*

**D'avance, soyez-en remerciés**

**Bulletin d'adhésion**

à adresser à SOS Vallée de Montmorency - 31 rue des Chesneaux- 95160 Montmorency

Nom :..... Prénom :.....

Adresse :.....

Téléphone :..... E-mail :.....

Vous adresse ci-joint la somme de :.....€ au titre de son adhésion (10 € minimum)  
(Chèque à l'ordre de SOS Vallée de Montmorency)

Date :.....

Signature :.....